

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 22 septembre 2026
Délibération n° 2026-70

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

L'An deux mille vingt-six, le 22 septembre à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Nombre de membres
En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
16/09/2026

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Laurence BENEDETTI, Didier CHARNET, Vanessa MALONGA, Elisabeth ROLANDO, Sébastien LEGALL, Dominique DESCHAMPS, Florent BEURDELEY, Alain BOUILLE, François CHAMPON, Isabelle MALLET, Stéphane GUENVER, Thierry PLATTARD, Isabelle DA SILVA, Virginie BUISSON, Bruno SIWATALA, Sylvie DA PAIXAO, Gwladys ALBERTINI, Noël SANTI, Malgorzata JOZEFKO, Julie UDRON, Ilyes EL BERMIL, Jean-Michel BRUN, Erik VILLEGER, Marie-Claire ARASA, Garrel NOUPEU CAUDOUX, Maëva SILVA, Karine DUMONT, Tariq AIT MOHAMED

Publiée le :

Excusés représentés : Augustin DUMAS pouvoir à Marianne DURANTON, Amine BELALA pouvoir à Florence LEBouc, Fernando MAGALHAES pouvoir à Isabelle MALLET, Océane PION pouvoir à Didier CHARNET, Lucas DARIUS pouvoir à Laurence BENEDETTI,

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Florent BEURDELEY

Objet : Modification du tableau des effectifs

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : Création d'emplois permanents, modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis préalable du Comité social territorial en date du 18 septembre 2026,

Vu l'avis de la commission Affaires générales, Finances, Ressources humaines en date du 19 septembre 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, les emplois en maintienment aux quels il habilite l'autorité territoriale à recruter,

DÉCIDE

- D'adopter les modifications du tableau des emplois, joint en annexe, ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- De créer les postes suivants à temps complet :
 - 1 adjoint administratif
 - 2 agents de maîtrise
 - 9 adjoints techniques
 - 2 éducateurs territoriaux des APS principaux de 2^e classe
 - 1 éducateur territorial des APS
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^e classe
 - 1 adjoint d'animation
 - 1 gardien-brigadier de police municipale

Les agents ainsi recrutés bénéficieront des primes et indemnités afférentes à leurs grades institués dans la collectivité s'ils remplissent les conditions d'attribution pour y prétendre.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.


Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale